Ville de **Pirae**

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ÎLES DU VENT
ARRIVÉE LE
08 OCT. 2010
N° 5801 / SDV

Cachet S.A.I.D.V. :

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°76/2010 DU 6 OCTOBRE 2010
Portant remplacement de trois élus municipaux dans leurs fonctions d'adjoint

L'an deux mille dix, le six du mois d'Octobre à dix sept heures cinquante cinq,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Elisa YAO THAM SAO et Eliane LECHENE ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth	X		
5	TEANOTOGA Hinano		X	
6	TICCHI Christiane Tiare	X		
7	ATIU Marc		X	
8	TEFAATAU Alvest		X	
9	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
10	LEQUERRE Maite	X		
11	PROKOP Alban		X	
12	BENNETT William	X		
13	POMARE Wilfred		X	
14	TOUAITAHUATA Charles	X		
15	TANEPAU Viora		X	
16	YAO THAM SAO Elisa	X		
17	TUEINUI Noël	X		
18	TICCHI William	X		
19	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
20	TAPUTU Karine	X		
21	TAURAA Stéphanie	X		
22	TAVAE Imelda		X	
23	DU SOUICH Audrey	X		
24	MAI Teruirau		X	
25	MACE Miriama		X	
26	BREMOND Madeleine		X	
27	TEMARII Tahiri		X	
28	LICHTLE Yvette	X		
29	MERCERON Armelle	X		
30	FRITCH Edouard		X	
31	FREBAULT Pierre	X		
32	TETUAETARA Théodore	X		
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
		20	**13**	**0**

Date de convocation :
28 septembre 2010
Date d'affichage :
28 septembre 2010

Résultats des votes

Pour	**17**
Contre	**1**
Abstentions	**2**

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

7 octobre 2010

Affichage de la présente délibération le :

.....

DELIBERATION N° 76/2010 DU 06 OCTOBRE 2010

Portant remplacement de trois élus municipaux dans leurs fonctions d'adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;

VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;

VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

VU L'élection du Maire et des Adjoints de la commune de Pirae en date du 22 mars 2008 ;

VU L'arrêté municipal n°275/2010 du 20 septembre 2010 mettant fin à la délégation de signature de Mademoiselle Hinano TEANOTOGA, quatrième adjointe au maire;

VU L'arrêté municipal n°276/2010 du 20 septembre 2010 mettant fin à la délégation de signature de Monsieur marc ATIU, sixième adjoint au maire;

VU L'arrêté municipal n°277/2010 du 20 septembre 2010 mettant fin à la délégation de signature de Monsieur Alvest TEFAATAU, septième adjoint au maire;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui stipule dans son dernier alinéa que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance
du 6 octobre 2010

ADOPTE A LA MAJORITE	
VOTANTS	**20**
POUR	**17**
CONTRE	**1**
ABSTENTION	**2**

ADOPTE

Article 1er : Suite au retrait des délégations de signature de :

- Mademoiselle Hinano TEANOTOGA, quatrième adjointe au maire,
- Monsieur Marc ATIU, sixième adjoint au maire,
- Monsieur Alvest TEFAATAU, septième adjoint au maire,

Le conseil municipal décide de ne pas maintenir Mademoiselle Hinano TEANOTOGA, Monsieur Marc ATIU, et Monsieur Alvest TEFAATAU, dans leurs fonctions d'adjoint.

Le vote s'est déroulé à scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**20**
Nombre de bulletins blancs ou nuls au sens de l'article L.66 du code électoral :	**2**
Nombre de suffrages exprimés	**18**
Majorité absolue	**10**
Nombre de voix **pour** le maintien	**1**
Nombre de voix **contre** le maintien	**17**

Article 2 Le conseil municipal décide de procéder à l'élection de nouveaux adjoints.

Article 3 : La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

MAIRIE DE PIRAE * TAHITI - Polynésie Française * République Française

Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le - 8 OCT. 2010

et publication du 11 OCT. 2010

Le Maire,

MAIRIE DE PIRAE * TAHITI - Polynésie Française * République Française

Béatrice VERNAUDON